

CONCOURS PHOTO

BADMINTON ON THE BEACH

ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU

L'association club sportive de Badminton, Le Volant Libercourtois, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro : 84313798500019

Dont le siège social est situé au 7, rue Eugène RINGEVAL, 62820 Libercourt

Organise du 15 juillet 2020, 00h01 au 31 août 2020, 23h59, un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé : « Badminton on the Beach », selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Cette opération n'est pas organisée par une entreprise tierce, mais uniquement à l'initiative de l'association club sportive de Badminton, Le Volant Libercourtois.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu gratuit est ouvert exclusivement :

- Aux adhérents de l'association club sportive de Badminton, Le Volant Libercourtois, de la saison 2019-2020 âgés de 7 ans et plus, disposant d'un accès à internet ainsi que d'une adresse électronique valide, à l'exception des personnels de l'association organisatrice et de leurs familles, ainsi que de toutes personnes ayant participé à l'élaboration du jeu.

Tout participant mineur doit néanmoins obtenir l'autorisation préalable de l'un de ses deux parents ou de son tuteur légal pour participer au Jeu.

L'association organisatrice pourra demander à tout participant mineur de justifier de cette autorisation et, le cas échéant, disqualifier un participant ne pouvant justifier de cette autorisation.

L'association organisatrice pourra demander à tout gagnant mineur de justifier de ladite autorisation relative à sa participation au Jeu. L'association organisatrice se réserve le droit de tirer au sort un autre gagnant dès lors qu'un gagnant initial, s'il est mineur, n'est pas en mesure d'apporter de preuve suffisante de ladite autorisation.

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Ce jeu se déroule exclusivement par l'envoi d'une photographie (image numérique au format JPG, PNG, PDF) à l'adresse mail suivante : volant.libercourtois@free.fr et aux dates indiquées dans l'article 1. La participation au jeu s'effectue en prenant une photographie insolite (mise en scène ou spontanée) avec un des éléments suivants : raquette, volant ou tout accessoire permettant de représenter l'univers du Badminton. La confection artisanale est permise. Les dessins ne sont pas autorisés dans ce concours. Tous clichés, non représentatif du présent thème, ou à caractère haineux, raciste, pornographique ou visant délibérément à nuire à autrui ne sont pas admis et feront l'objet d'un signalement pouvant entraîner des poursuites

judiciaires.

Il n'est autorisé qu'une seule participation (une seule photographie) par personne -même nom, même prénom, même adresse électronique (sauf pour les mineurs participants) - pendant toute la période du jeu.

ARTICLE 4 – DESIGNATION DES GAGNANTS

3 gagnants, âgés de plus de 15 ans, ainsi que 3 gagnants âgés de 7 ans à 15 ans, seront désignés lors de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 11 septembre 2020 à 18h30.

Les gagnants recevront à l'issue de cette assemblée générale ordinaire leur gain.

ARTICLE 5 – DOTATION

Le jeu est doté des lots suivants, attribués chronologiquement aux participants valides désignés par un jury représenté par les membres du bureau et déclarés gagnants. Chaque gagnant remporte un seul lot.

Liste des lots :

Pour les 3 gagnants, âgés de plus de 15 ans :

- 3 sessions de 2 fois 15 minutes sur le circuit de karting d'Ostricourt

Pour les 3 gagnants, âgés de 7 ans à 15 ans :

- 3 raquettes de Badminton

L'association organisatrice se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant remise de son lot. Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. L'association organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants.

ARTICLE 6 – ELIMINATION DE LA PARTICIPATION

Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

ARTICLE 7 – PUBLICATION FACEBOOK ET SITE INTERNET WWW.LEVOLANTLIBERCOURTOIS.FR DES PARTICIPATANTS AU CONCOURS

Chaque participant accepte sans contrepartie financière ou tout autre moyen la publication de son unique cliché au présent concours sur la page FACEBOOK ainsi que sur le site internet <https://www.levolantlibercourtois.fr> du club sportif, Le Volant Libercourtois.

Chaque participant peut demander à ce que son cliché ne soit pas diffusé. Le refus devra être formulé par écrit à l'adresse suivante : volant.libercourtois@free.fr.